

Maisons de repos : tarifs contrôlés

La réforme de Maxime Prévot pour éviter des prix excessifs

C'est l'effet négatif du papy-boom : les tarifs pratiqués dans les maisons de repos manquent de transparence et de logique. Plusieurs études ont démontré que les prix, parfois excessifs pour de nombreux pensionnaires, échappent à un contrôle efficace des autorités. C'est pour éviter ces dérapages que le ministre wallon Maxime Prévot (cdH) vient de terminer une concertation avec le sec-

teur... Les tarifs dans les maisons de repos, c'est un peu comme le fromage belge : on trouve de tout, même des résidences de grand luxe - c'est le cas dans le Brabant wallon - qui demandent jusqu'à 4.700 euros par mois à ses pensionnaires. Mais de nombreuses études ont prouvé que le tarif moyen demandé - 1.250 euros - est supérieur aux revenus du re-

traité dans plus de 60 % des cas.

1.207 EUROS/MOIS, PRIX PIVOT

Sollicité au parlement par le député Ruddy Warnier (PTB), le ministre wallon des Affaires sociales Maxime Prévot (cdH) vient de faire le point sur ce dossier. « *Tout d'abord, je préfère utiliser la médiane des prix plutôt qu'une moyenne, et en province de Namur par exemple, la médiane est de 1.207 euros par mois, ce qui signifie que la moitié des maisons pratiquent un prix supérieur à 1.207, et l'autre moitié un prix inférieur, et signalons aussi que 4 % des pensionnaires du privé et 7% de ceux du public bénéficient de l'aide du CPAS* », poursuit le ministre.

Le moment n'est pas anodin car le ministre et son cabinet viennent de terminer une grande concertation sur le sujet avec le secteur des maisons de repos. « *Nous avons discuté du volet prix en maisons de re-*

pos afin d'élaborer une réforme en phase avec la déclaration gouvernementale », souligne le ministre.

CONTRÔLES RENFORCÉS

Justement, les priorités du gouvernement dans ce dossier sont clairement établies. « *Tout d'abord* », insiste Maxime Prévot, « *nous allons renforcer le contrôle du prix des établissements et notamment celui demandé aux résidents d'une nouvelle maison de repos ou d'une maison rénovée, en demandant des justificatifs pertinents en fonction des investissements et des subsides* ».

Par ailleurs, le ministre souhaite que les contrôles surveillent de près la manière dont sont annoncés et facturés les différents suppléments dans le prix de journée. « *Je dois avouer que cette concertation a été très appréciée par le secteur* », insiste Maxime Prévot, qui déposera avant les congés parlementaires 2016 (c'est-à-dire avant

la fin du mois juillet) de nouveaux textes réglementaires. « *Ces propositions permettront une plus grande transparence mais aussi une plus grande régulation*. » Cela étant, le ministre souligne que la situation actuelle n'est pas si catastrophique en Wallonie. « *Je rappelle que la majoration du prix ne peut pas, sur une année civile, être augmentée de plus de 5% au-delà de l'indexation des prix à la consommation, d'autre part, tout nouveau prix doit être notifié au résident ou à son représentant au moins un mois avant son entrée en vigueur* ». Enfin, le ministre a fait un point sur la pénurie de places dans les différentes provinces wallonnes. « *Si en province de Liège et dans le Luxembourg, le nombre de places pour 10.000 habitants de 60 ans et plus reste assez stable, le Brabant wallon a un nombre de places bien inférieur à la moyenne wallonne* », conclut le ministre. ●

DEMETRIO SCAGLIOLA

Projet

Assurance autonomie pour les Wallons

À l'heure actuelle, environ 125.000 personnes âgées de 65 ans et plus vivent en maison de repos en Belgique. Les projections estiment qu'en 2025, 149.000 à 177.000 lits seront nécessaires, ce qui correspond à une augmentation annuelle de 1.600 à 3.500 lits. « *Pour la Wallonie, on peut estimer ce besoin de lits supplémentaires à l'horizon 2025 entre 6.000 et 9.000 unités* »,

confirme Maxime Prévot. « *Mais ce nombre dépendra aussi des politiques alternatives résidentielles et d'aide et de soins à domicile* », poursuit-il. Bref, la Wallonie sera confrontée dans les prochaines années à un important défi de prise en charge des personnes âgées. « *Ce besoin, conjugué avec le souhait d'un maintien à domicile et la limitation des budgets publics, révèle un véri-*

table défi », souligne le ministre.

Par ailleurs, Maxime Prévot a confirmé la volonté du gouvernement de mettre en place une « véritable couverture autonomie » au profit de tous en Wallonie. « *Cette couverture doit bénéficier à tous les Wallons avec une attention particulière pour ceux qui en ont le plus besoin* ».

Concrètement, l'aide aux

personnes âgées (APA) provenant du fédéral et destinée aux plus de 65 ans sera octroyée jusqu'au 1er janvier 2017.

Les personnes dont le niveau de dépendance sera reconnu comme pouvant bénéficier de l'assurance autonomie pourront choisir le système le plus avantageux sans cumul, entre l'APA et l'assurance autonomie.